



Challenge Lavorel étape 3 SRVA - Grade 5B - 30 Juillet 2022

1. **REGLES** : La régata sera régie par :
 - 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
 - 1.4. Les règlements fédéraux,
2. **INSTRUCTIONS DE COURSE**
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées par mail aux clubs et disponibles sur le site internet du club.
3. **COMMUNICATION RADIO**
Canal VHF 69
4. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 4.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
 - 4.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe :
 - Dériveurs : tous les bateaux admissibles devront avoir un rating bien défini à la FFV.
 - Catamaran : tous les bateaux admissibles devront avoir un rating bien défini à la FFV.
 - Quillards de sport : tous les bateaux admissibles devront avoir un rating bien défini à la FFV.
 - Habitables du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L (à jour de son certificat OSIRIS)
 - 4.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence FFVoile annuelle ou journalière. (le certificat médicales pour un régates 5B n'est plus obligatoire mais conseillé).
5. **DROIT A PAYER** : 5€ par bateau extérieur à la SRVA
8. **PROGRAMME**
 - 8.1. **Inscription** : uniquement en ligne via le lien :

Merci de bien indiquer votre bon numéro de voile dès cette inscription.

Pour la voile légère : https://nvi-ins.fr/INS_REGATEVL?Manif=193

Poules les quillards et OIRIS : https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1141

Clôture des inscriptions : samedi 9 juillet à 10h30.

ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB

Aucun changement d'équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions.

Les bateaux non identifiés (sans numéro de voile) ou mal identifié ne seront pas classés.



SOCIÉTÉ DES RÉGATES À VOILE D'ANNECY

31, RUE DES MARQUISATS – 74 000 ANNECY

TEL : 04.50.45.48.39.

COURRIEL : srva@srva.info / SITE WEB : www.srva.info

- 8.3. **JOUR DE COURSE** : samedi 30 Juillet
1er signal d'avertissement pour courses à suivre : 14H
Apéritif offert à la SRVA dès que possible à la suite de la régata.

Les résultats seront diffusés sur le site de la SRVA sur la page :

<http://www.srva.info/events/challenge-lavorel-srva-etape-3-2/>

:

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits et/ou côtiers.

14. CLASSEMENT

- 14.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
14.2. Les titres de champions régionaux ne seront décernés que si deux courses sont validées.
14.3. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.

19. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SRVA

Email : srva@srva.info